

Exemple de paie - commercial
En vigueur le 29 août 2021



ASSOCIATION DE
 LA CONSTRUCTION
 DU QUÉBEC

Compagnon charpentier-menuisier (160) membre de FTQ-local 9

Nombre d'heures effectuées: 40
Taux horaire en vigueur: 41,62

Gains de l'employé		Coûts de l'employeur	
1. Salaire brut	1 664,80	1 664,80	Taux horaire x le nombre d'heures travaillées + les différentes primes applicables
2. Indemnité de vacances	216,42	216,42	Salaire brut x 13% de vacances
3. Avantages imposables (non payable)	98,92		2,473\$ x le nombre d'heures travaillées
4. Indemnité pour l'équipement de sécurité	30,00	30,00	0,75\$ x le nombre d'heures. Ce montant est non imposable .
Total des gains payables de l'employé	1 911,22	1 911,22	Total de: salaire brut + vacances + équipement de sécurité
Déductions sur la paie de l'employé (CCQ)		Coûts de l'employeur (CCQ)	
5. Prélèvement CCQ	14,11	14,11	(Salaire brut + vacances) x 0,75%
6. Cotisation syndicale	22,21		Calcul des cotisations syndicales. Pour le local 9 de la FTQ, le calcul de la cotisation est le suivant: 50% d'une heure travaillée + 0,035\$ par heure travaillée
7. Avantages sociaux - Retraite	141,08	172,80	Employé: 3,527\$ x le nombre d'heures Employeur: 4,32\$ x le nombre d'heures
8. Avantages sociaux - Assurance	9,20	106,80	Employé: 0,23\$ x le nombre d'heures Employeur: 2,67\$ x le nombre d'heures
9. Taxe de 9% sur assurance	0,80	9,61	Employé: 0,02\$ x le nombre d'heures Employeur: 9% x 2,67\$ x le nombre d'heures
10. Cotisation AECQ		1,20	0,03\$ x le nombre d'heures
11. Fonds d'indemnisation		0,80	0,02\$ x le nombre d'heures
12. Fonds de formation		8,00	0,20\$ x le nombre d'heures
13. Fonds de qualification		-	Rien dans le cas du charpentier menuisier
14. Indemnité de vacances	216,42		Les vacances sont enlevées ici, car l'employeur remet ce montant à la CCQ.
15. Contribution sectorielle	0,80		Caisse d'éducation syndicale: 0,02\$ x le nombre d'heures
Déductions de base sur la paie de l'employé		Autres coûts de l'employeur	
16. Régie des rentes (RRQ)	112,86	112,86	(Salaire brut + vacances + avantages imposables - 67,30\$) x 5,90%
17. Assurance-emploi (A-E)	22,20	31,08	Employé: (salaire brut + vacances) x 1,18% Employeur: (salaire brut + vacances) x 1,18% x 1,4
18. Régime québ. d'ass.parentale (RQAP)	9,29	13,02	Employé: (salaire brut + vacances) x 0,494% Employeur: (salaire brut + vacances) x 0,692%
19. Impôt fédéral	201,55		Salaire brut + vacances - retenues 5,6,7,15. Voir table d'impôt
20. Impôt provincial	277,91		Salaire brut + vacances + avantages imposables - retenue 7. Voir table d'impôt
21. Fonds des services de santé (FSS)		84,35	(Salaire brut + vacances + avantages imposables) x 4,26%
22. CNESST		128,98	(Salaire brut + vacances + avantages imposables) x (taux de l'unité 80110: 8,02% + ASP 0,034%) maximum hebdomadaire = 1601,46\$, maximum annuel = 83 500\$
Total des déductions paie de l'employé	1 028,43	683,61	Total autres coûts et coûts CCQ pour l'employeur
Salaire net employé	882,79	2 594,83	Coût total de la main-d'œuvre pour l'employeur
		64,87	Coût horaire moyen (coût total divisé par 40 heures)